

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 5 juin 2002, sur la pétition intitulée: «Nuisances du marché couvert et de la Maison de quartier de Saint-Jean».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-3 au Conseil administratif en l'assortissant des recommandations suivantes:

- terminer au plus vite l'ensemble des travaux votés;
- surveiller en permanence l'évolution des nuisances sonores;
- maintenir le contact avec les habitants.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette pétition, traitée par le Conseil municipal en 2002, a été déposée en 1999. Elle remonte donc à une époque où les habitants n'étaient pas encore familiers du nouvel agencement du quartier de Saint-Jean. La couverture des voies CFF et l'érection de la maison de quartier modifiaient ainsi considérablement le paysage du quartier et les habitudes de ses résidents.

Les années ont passé, et sont intervenus naturellement les indispensables ajustements permettant à chacun de profiter des nouveaux aménagement et équipement qui satisfont aujourd'hui pleinement la population.

La maison de quartier relève ainsi qu'aucune plainte pour des nuisances de quelque ordre que ce soit n'a été déposée à son encontre au cours des dernières années. Par ailleurs, la police n'a jamais dû intervenir pour régler des problèmes de nuisances sonores.

Seules les épisodiques réunions de jeunes sous le couvert en soirée ou le week-end importunent parfois le voisinage. Il est à noter que ces désagréments interviennent généralement quand la maison de quartier est inoccupée. Lorsqu'elle est ouverte, son personnel, qui entretient des rapports courtois avec les jeunes, parvient à éviter qu'ils ne soient trop bruyants.

L'occupation du domaine public, elle, se limite au marché artisanal hebdomadaire et, occasionnellement, à des fêtes organisées par la maison de quartier. Ces deux activités ne génèrent aucune plainte des habitants, au contraire.

Concernant les recommandations qu'a faites le Conseil municipal au Conseil administratif lorsqu'il lui a renvoyé la pétition, toutes ont été suivies d'effet:

- l'ensemble des travaux votés a été achevé;
- l'évolution des nuisances sonores est surveillée en permanence par les employés de la maison de quartier, qui entretiennent des contacts réguliers avec les habitants, jeunes et moins jeunes;
- le contact avec les habitants s'est trouvé encore raffermi du fait du Forum Saint-Jean, qu'accueille la maison de quartier, et qui rencontre un vrai succès populaire.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Esther Alder

Le 1^{er} juin 2011.